

COMPTE-RENDU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT  
DE LA COMMUNE DE MEYSSE  
DU 24 NOVEMBRE 2020  
-----

**DÉLIBÉRATION N° 20-007 : MODIFICATION DU PRIX DU M<sup>3</sup> ET DE LA PART FIXE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°18-002 prise lors du conseil d'administration du 19 mars 2018 fixant le prix du m<sup>3</sup> à 0,80 € et la part fixe à 12 € pour la collecte et le traitement des eaux usées. Une augmentation est nécessaire pour continuer à être éligible aux diverses subventions versées par les différents services de l'Etat et il propose donc d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> à 1,00 € et la part fixe à 15 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les 2 augmentations ci-dessus énumérées.

Délibération adoptée à l'unanimité.